lounde. En refusant de s'associer aux travaux des commissions, la gauche prouve à tous que c'est hors et avant tout une œuvre de parti qu'elle poursuit, et que les intérêts de la ville ne la préoccupent guère.

En dehors des scrutins pour la nomination des commissions qui a tenu toute la séance, alors que cela se faisait auparavant si promptement, une seule motion a pu être présentée.

MM. Rémy Degalle et Achille Lepers voulaient le vote immédiat d'un secours de mille francs aux verriers sans travail de Seine et de Seine-et-Oise.

L'argent roubaisien nous paraît surtout destiné à soulager les misères imméritées des Roubaisiens. Il doit y avoir assez de ressources en Seine et Seine-et-Oise pour aider les malheureux qui peuvent s'y trouver sans que nous ayons besoin d'intervenir.

M. Gustave Leclercq a combattu l'urgence qui a été repoussée. La proposition a été renvoyée à l'examen des bureaux.

Nous regrettons qu'il n'y ait pas eu de vote nominal. Le public serait bien aise de connaître l'attitude que prendront au Conseil les amis de MM. Briet et Largillière (l'homme aux affiches) dans les questions soulevées par les socialistes.

Mardi, les socialistes se trompaient, à notre avis. Mais ils pourraient bien avoir raison parfois, et, à l'avenir, il ne nous sera pas indifférent de savoir qui sera pour eux, et qui sera contre eux.

ALFRED REBOUX.

Le Conseil municipal s'est réuni mardi soir. La séance a été presque exclusivement remplie par les nominations de commissions. Nous en donnons plus loin le compte-rendu sommaire.

On annonce la mort, à Vincennes, de M. Grisy, associé de la maison Grisy, Duchesne et Saulnier de Roubaix. Les obsèques ont lieu le mercredi 30 mai.

L'adjudication des travaux d'entretien du mobilier des établissements municipaux jusqu'au 30 juin 1889 aura lieu à la mairie le mardi 12 juin. Le devis s'élève à la somme de 6,000 francs.

Un pénible accident s'est produit, mardi matin, dans la nouvelle filature de MM. Réquillart et Scrive, hameau du Beau-Chêne.

Une ouvrière de 17 ans a eu la main droite prise dans un engrenage et broyée.

L'établissement n'avait ouvert ses portes aux ouvriers que le mardi matin même.

La Société du tir national de Roubaix a toujours mis son stand à la disposition des jeunes gens de la ville de Roubaix.

L'arme gras règlementaire est à leur disposition, tous les dimanches de 9 heures de matin, à midi.

Un chevalet est installé pour faciliter le tir et leur donner les notions nécessaires concernant la ligne de mir.

Trois contra un. — Jules D..., un jeune domestique, demeurant rue Wagram, regagnait, mardi soir, vers minuit, son domicile, et suivait la rue de l'Alma, quand il rencontra trois individus qui s'expliquaient bruyamment; il s'arrêta. Mal lui en prit, car les trois individus s'élancèrent sur lui et mirent en pièces sa jaquette.

Jules D... jugea prudent de leur abandonner son vêtement, et tandis que ceux-ci assouvissaient leur rage inexplicable sur l'étoffe qui n'en pouvait mais, il alla quérir un agent au poste.

On prit les noms des trois irascibles personnages; c'est d'abord un garçon boulanger de la rue de l'Alma, puis un marchand de fromages de la rue Archimède, enfin, un mécanicien de la rue du Fontenoy.

Un vol d'outils. — Un piqueur de grès, Adolphe L..., a été arrêté, mardi, sous inculpation de vol de six marteaux, valeur de 30 francs, commis au préjudice d'un de ses compagnons de travail, Charles Dupont, demeurant rue de Croix.

Une rixe a éclaté, lundi soir, entre deux briquetiers, hameau de l'Allumette : On a séparé les belligérants au moment où ils allaient se servir de leurs couteaux.

« **La Concordia** » a décidé de prendre part au concours de Corbeil (Seine-et-Oise), le 19 août prochain.

Les membres de la commission prient instamment tous les sociétaires de se rendre à la réunion générale et répétition qui aura lieu, aujourd'hui mercredi 30 courant, à 9 heures très précises du soir.

Concours de pigeons voyageurs. — La société colombophile, le *Pigeon Noir*, établie 49, rue Pellart à Roubaix, rappelle son concours d'Orléans, 10 juin, mille francs prix d'honneur, répartis en 50 prix, plus des séries de deux et trois pigeons non désignés. mise en panier le vendredi 8 juin de 3 à 6 heures et demie du soir.

— Le dimanche 3 juin, concours sur Chantilly donné chez M. Louis Ringeval, auberge du pays, dans un rayon de 5 kilomètres. 100 fr. de prix d'honneur.

Chronique colombophile. — Voici le résultat du 5e concours de l' « Union fédérale colombophile » sur Chantilly, 27 mai 1888, organisé par la Société « La Petite Vitesse, » chez le sieur Benjamin Monnier, rue de la Vigne, 538 pigeons de concours, 180 d'essais. — 18 paniers, lâchés à 6 h., beau temps, vent nord-est, convoyeur J. Dedoncker. (Vitesse à la minute du ler pigeon 834 m. 26, du dernier 729 m. 25.

1er prix, H. Salembier, hpp ; 2e, H. Morel, h ; 3e, J. Boudoy, h; 4e, E. Willaeys, hpp; 5e, H. Salembier, hpp; 6e, id., hpppp; 7e, F. Hazebrouck, hpppp; 8e, id., hpp; 9e, Planquart, hp; 10e, Courouble, hp ; 11e, Dubus, p; 12e, D. Desfontaines ; 13e, Hollemart ; 14e, Mercier, pp.

15e prix, Masson, p; 16e, C. Thumery, p; 17e, H. Debosque, p; 18e, Debricker, pp; 19e, Fleury, p; 20e, J.-B. Mercier, p; 21e, Delannoy, p; 22e, J. Lepoutre, p; 23e, H. Morel, pp; 24e, Isebaert; 25e, H Salembier, pp; 26e, Duhamel; 27e, Parent, p; 28e, Wenz.

29e prix, Hollemart, p ; 30e, Van Mervelden ; 31e, Declercq, ppp ; 32e, O. Lefebvre, p ; 33e, D. Michel ; 34e, F. Legrand, ppp; 35e, F. Legrand, pp ; 36e, Vanderbecken ; 37e, Félix Tant, p; 38e, H. Dupont, ppp ; 39e, Meudit, pp; 40e, J. François, pp ; 41e, A. Loëns, ppp; 42e, Van Warenbecke, pp.

43e prix, Eeneman; 44e, J. Rabaux; 45e, J. Lepoutre. ppp; 46e, Carré, ppp; 47e, Jules Bayart; 48e, A. Loëns, pp; 49e, E. Delvaux, p; 50e, B. Monnier, pp; 51e, Bourgeois, ppp; 52e, Verhelst, p; 53e, Defoort, pp; 54e, Ch. Scamps.

Poules hors concours. — 728|75 Draux p ; 728|16. J. Lepoutre, p ; 725|82, Ed. Dujardin, p oo p ; 717|96 ; H. Salembier, coop.

— Dimanche 3 juin 1888, Concours général et international sur Etampes, prix d'honneur 200 francs, offert aux amateurs situés dans un rayon de 15 kilomètres, organisé par la société l'*Hirondelle*, établie chez le sieur Oscar Lefebvre, rue d'Alma. Mise obligatoire 1 fr. ; mise facultative 2 fr., poules, 1, 2, 3, 5 et 10 fr.

L'inscription des pigeons le vendredi 1er juin de 3 à 6 h. 1|2 du soir.

— Le sieur Achille Caron, cabaretier rue Blanchemaille, 63, a l'honneur d'informer les amateurs colombophiles, qu'il donnera un concours de pigeons par zones sur Clermont, le lundi 11 juin 1888, à l'occasion de la ducasse du quartier. Mise en panier le dimanche 10 juin, de 3 à 6 heures (dans un rayon de 5 kilomètres). 100 fr. prix d'honneur répartis en 10 prix de 10 fr. aux 10 premiers pigeons vainqueurs.

FILS DE BELGES. — Vient de paraître : la convention conclue entre la France et la Belgique pour mettre fin aux difficultés résultant de l'application des lois qui règlent le *service militaire* dans les deux pays. En vente, librairie du *Journal de Roubaix*, 17, rue Neuve à Roubaix, et 42, rue des Poutrains, à Tourcoing.

TOURCOING

L'accident du passage à niveau du Tilleul. — Montagne, la victime de l'horrible accident du passage à niveau du Tilleul, a succombé hier, à ses blessures.

Conseil de révision. — Les opérations ont été présidées, dans la matinée, par le secrétaire général de la Préfecture : à onze heures, un déjeuner a réuni les autorités civiles et militaires et les maires des communes des deux cantons.

A 1 heures 50, M. Saisset-Schneider est arrivé à Tourcoing et a continué les opérations qui ont pris fin à 5 heures.

Le soir, un banquet a été servi dans la salle du Conseil municipal. Des sérénades ont été données par les *Crick-Sicks* et la *Fanfare du Petit-Château*.

Parmi les lauréats du Salon de 1888, nous relevons avec plaisir, dans la section d'architecture, le nom de notre concitoyen M. Ch. Planckaert, ancien boursier de la ville, sorti récemment avec distinction de l'école des Beaux-Arts.

M. Planckaert a obtenu une mention honorable. Nous lui adressons nos plus sincères félicitations.

Chronique colombophile. — Résultat du concours de Creil, organisé le dimanche 20 mai par la société l'*Avenir*, au Petit-Château, rue du Moulin-Fagot.

Environ 1200 pigeons lâchés à 7 heures.

1e, Vaissier, Roubaix ; 2e, Verkamer, Tourcoing ; 3e, Dutilleul, id.; 4e, Herasse, id.; 5e, Assemaine, id.; 6e, Catteau, id.; 7e, Naessens, id.; 8e, Prouvest, id.; 9e, E. Degeyter, id.; 10e, Wagnon, id.; 11e, Desbonnet, id.; 12e, C. Vanreux, id.; 13e, Vertrete. id ; 14e, Assemaine, id.; 15e, Boudry, Roubaix ; 16e, Fleurquin, Tourcoing ; 17e, Delmasure, id ; 18e, Vanbrussel, id.; 19e, C. Cattel, id.

20e, Decouvelaere, Tourcoing; 21e, Desbonnet, id.; 22e, Fremeaux, id.; 23e, Vandamme, id.; 24e, Vanherpe, id.; 25e, Matton Roubaix; 26e, V. Delobel, Tourcoing; 27e, Assemaine, id.; 28e, Legrand, Roubaix; 29e, Prouvost, Tourcoing; 30e, Descamps id.; 31e, Bouloigne, id.; 32e, Bossart, Marlière, 33e, Delmasure. Tourcoing; 34 Duthoit, Marlière.

35e, Duthoit, id.; 36 Dedryver, Tourcoing; 37e, Deherripon, id.; 38e. C Lebrun, Croix-Rouge; 39e, Defen, Tourcoing; 40e, Bauduin. id.; 41e, Ch. Lisgre id. ; 42e, J. Delmasure, id. ; 43e, Naessens, Croix-Rouge; 44e, Vannof, Tourcoing.

45e prix. Desmaecher Tourcoing; 46e, Bouduin, id.; 47e, H. Montegne, id.; 48e, A. Leman, id.; 49e, Duvillier. id.; 50e, J. Lemoire, Roncq ; 51e, Ducoulombier, Tourcoing ; 52e, Modeste Roussel, id ; 53e, Dhal id.; 54e, J. Waetjens, id. ; 55e, Castel, id. ; 56e, Castel, id.; 57e, Dutilleul, id.; 58e, Desmarchelie, id.; 59e, Duvernage, id.

60e prix, Castel, Epinette; 61e, Assemaine, Tourcoing; 62e, Modeste Roussel, id.; 63e, H. Termeulen, id.; 64e, id., id.; 65e, Vanhoutryve, id.; 66e, Tanchou, id.; 67e, Poulart, id.; 68e, Lamotte, Mouscron; 69e, Lamotte, id.

70e, Prouvost, Croix Rouge; 71e. Pottié, Tourcoing; 73e, J. Maes, id.; 74e. Debiecq, Neuville; 75e, L. Hus, Croix-Rouge; 76e, Boulogne. Tourcoing; 77e Levecqueur, id.; 78e, Laurent, id.; 79e, Leconte, id.

80e, Destombes, Tourcoing; 81e, Gruson, id.; 82e, Lorthiois, id.; 83e, Tanchou, id ; 84e, Lebrun, Croix-Rouge; 85e, Derynck, Tourcoing; 86e, Desbonnet, id.; 87e, Boudry, Roubaix ; 88e, V. Campion, Tourcoing ; 89e, J. Honoré, id.

90e prix, J. Honoré, Tourcoing; 91e, J. Honoré, id.; 92e, Tanchou, id ; 93e, Jongleez. id.; 94e, Pottié, id.; 95e, J.-B. Duthoit, id.; 96e, J.-B. Duthoit, id.; 97e, L. Roussel, id.; 98e, Fleurquin. id.; 99e, Vanneste, id.

100e, Duthoit, Marlière; 101e, P. Wagnon, Tourcoing; 102e, Vandekerckove, id.; 103e, Matton. Roubaix; 105e, Frelier, Tourcoing; 105e, Termeulen, id.; 106e, Desbonnet, id ; 107e, Bévernage, Marliere; Duthoit J.-B, Croix-Rouge; 109e. Florin, Tourcoing.

110e, Pottié. Tourcoing ; 111e, Maes, id. ; 112e, Richbus, id.; 113e, Wattinne, Roubaix; 114, Descamps Tourcoing ; 115e, Hercelle, id.

Prix de séries : 1. Série de 4 pigeons non désignés, Assemaine ; 1. Série de 3 pigeons non désignés, Prouvost ; 2e, id., Tanchou ; 3e, Duthoit (M).

1re, Série de 2 pigeons non désignés : Desbonnet; 2e, id., Boulogne; 3e, id., Bauduin; 4e, id., Lebrun; 5e, id., Castel; 6e. id., Matton; 7e, id., Roussel; 8e, id. Delobel; 9e, id., Termeulen; 10e, id., Legrand; 11e, id., Lamotte (Mn); 12e, id., Delmasure; 13e, id., Defeu; 14e, id., Deherripon.

Vitesse du premier pigeon : 1,193.12 mètres à la minute; le dernier, 1,136.67.

Neuville. — Lundi, deux employés de Neuville, ont attaqué une bande de fraudeurs, vers onze heures du matin, au hameau de Durmont et ont pu saisir leurs charges.

LILLE

Le 1er territorial. — Il nous a été donné d'assister, mardi matin, sur le champ de mars au premier exercice du 3e bataillon du 1er régiment territorial d'infanterie.

L'ensemble et la précision relative des manœuvres sont véritablement étonnants, quand l'on songe que la veille encore tous ces hommes étaient dans leurs foyers.

Décidément, l'armée territoriale est une force dont on peut disposer du jour au lendemain.

Une innovation à signaler : Les capitaines d'infanterie territoriale ont été autorisés à se monter à leurs frais pendant les périodes d'instruction.

Plusieurs capitaines du 3e bataillon se sont empressés de profiter de cette autorisation et nous les en félicitons.

La mesure s'imposait pour des officiers à qui l'on donne des compagnies de deux cent cinquante hommes à commander ; mais, ainsi comprise, elle est incomplète.

Les capitaines devant être montés en cas de mobilisation, il est de toute évidence que cette partie de leur instruction doit être soignée comme le reste, et que, pendant les périodes d'instruction, l'Etat doit leur fournir, comme aux autres officiers montés, le cheval et l'indemnité de nourriture et de logement.

Dans les garnisons qui comprennent de la cavalerie à côté de l'infanterie, cette amélioration est bien facile à réaliser.

A trois heures, la 1re compagnie, capitaine Laurenge, est allé à la Citadelle prendre le drapeau du 1er territorial chez M. le colonel du 43e.

Le drapeau a été présenté au bataillon rangé en ligne de bataille sur le Champ de Mars, face au chemin de la Citadelle.

Puis, la 1re compagnie, précédée par la musique du 43e, a conduit le drapeau chez M. le lieutenant-colonel Royer, commandant le 1er régiment territorial.

A l'entrée du boulevard de la Liberté, la compagnie s'est formée en colonne à distance entière. Le mouvement a été remarquablement exécuté.

L'impression produite sur le public a été excellente sur tout le parcours de la colonne.

Nos félicitations à nos braves territoriaux et à leurs officiers.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du mardi 29 mai 1888

(Compte-rendu sommaire du *Journal de Roubaix*)

Présidence de M. Julien Lagache, maire.

La séance est ouverte à 8 heures 10. Il y a une vingtaine de personnes dans la salle réservée au public.

M. le Maire procède à l'appel nominal.

Présents : MM. Julien Lagache, maire; A. Vinchon, J.-B. Pennel, P. Destombes, P. Watine, Charles Durot, adjoints : F. Roussel, Martel-Delespierre, G. Legrand, A. Dupire, G. Leclercq, A. Louage, le docteur Derville, A. Haringkouck, Deleporte-Bayart, L. Bourgois-Dhellemmes, J. Legrand, L. Bourgois-Carlier, Carlos Spel, V. Farvacques, H. Briet, Rémi Degalle, L. Willem, G. Heyndrickx, V. Vaissier, F. Fauvarque, S. Cheron, H. Blanchot, A. Lepers, H. Salembier, F. Carissimo, le docteur Carrette, E. Debuchy, Jules Lerouge.

Absents : MM. le docteur Largillière, excusé; Emile Tiers, indisposé.

M. G. Heyndrickx, secrétaire, donne lecture des procès-verbaux des deux séances du 20 mai. Ces procès-verbaux sont adoptés sans observations.

LES COMMISSIONS MUNICIPALES

Un incident

M. le Maire invite le conseil à procéder à l'élection des commissions municipales pour la session de mai.

Des listes, pour les huit commissions à élire, ont été remises à chaque conseiller.

M. H. Briet demande une suspension de séance de quelques minutes « pour permettre, dit-il, à la minorité de se concerter, en raison de la distribution des bulletins qui a été faite. »

M. le Maire suspend la séance qui est reprise cinq minutes après.

M. H. Briet dit qu'il a mission déclarer, au nom de la minorité, qu'elle ne consent à entrer dans les commissions qu'avec un nombre de membres en rapport avec son importance.

Un Conseiller répond que cette prétention est inadmissible.

M. H. Briet propose à ses collègues de ne pas prendre part au vote.

La première commission

M. le Maire demande que la première commission qui a, comme attributions, les finances et l'octroi, soit composée de treize membres. Cette proposition est adoptée.

On procède au vote. Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

Conseillers présents : 34; votants : 22 ; MM. A. Vinchon, Ch. Durot, A. Haringkouck, G. Heyndrickx, le docteur Carrette, Fl. Carissimo, H. Blanchot, 22 voix ; F. Roussel, G. Legrand, Farvacque, E. Tiers, Deleporte-Bayart, 21 ; Vaissier, 20, élus Briet et le docteur Derville, 1 voix.

MM. Deleporte-Bayart et Farvacques déclarent ne pas accepter de faire partie de la première commission.

M. le Maire. — Que ceux qui sont d'avis de ne pas nommer de nouveaux commissaires pour remplacer MM. Deleporte et Farvacques, et de maintenir la première commission avec onze membres, veulent bien lever la main.

La proposition de M. le Maire est adoptée.

La deuxième commission

Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil décide que la deuxième commission, dont les attributions sont l'instruction publique et les cultes sera composée de 12 membres.

Les bulletins sont déposés ; voici le résultat du vote :

Présents : 34 ; votants : 22; MM. P. Destombes, le docteur Derville, le docteur Carette, A. Haringkouck, H. Blanchot, C. Spel, Willem, L. Bourgois-Carlier, 22 voix; G. Legrand, F. Carissimo, A. Dupire, Ch. Durot, 21, élus ; Briet et Louage, 1 voix.

M. Willem. — Pour une juste répartition, la minorité aurait du être représentée par cinq membres. Comme il n'y en a que trois, je ne puis accepter de faire partie de la deuxième commission.

M. Spel fait la même déclaration.

Sur la demande de M. le Maire, le Conseil décide que la deuxième commission restera composée de dix membres au lieu de douze.

La troisième commission

Les attributions de la troisième commission sont la voirie, l'assainissement, l'hygiène, les travaux publics, l'école de natation, le promenades et les jardins. Elle sera composée de treize membres. Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Présents : 34; votants : 22; MM. J.-B. Pennel, P. Destombes, le docteur Carrette, E. Tiers, L. Bourgeois-Dhellemmes, 22 voix; S. Cheron, A. Dupire, le docteur Derville, A. Louage, H. Salembier, Fauvarque, G. Leclercq, 21, élus; Vaissier, 5, Briet et Martel Delespierre, 1 voix.

MM. Rémi Degalle et L. Bourgois-D'hellemmes n'acceptent pas pour les mêmes raisons que leurs collègues des précédentes commissions. La troisième commission sera donc composée de onze membres.

La quatrième commission

Voici le résultat du vote pour la désignation des neuf membres de la 4e commission. — Assistance publique.

Présents : 32; votants : 21; MM. Ch. Durot, le docteur Derville, 21 voix; Martel-Delespierre, le docteur Carrette, F. Roussel, Fl. Carissimo, Fauvarque, le docteur Largillière, 20; Briet, 18, élus; G. Legrand et Vaissier, 1 voix.

M. H. Briet n'accepte pas de faire partie de la 4e commision, dont le nombre des membres restera fixé à huit.

La cinquième commission

Neuf membres composeront la 5e commission dont voici les attributions : Abattoir, marché, pompes funèbres, cimetière. Résultat du vote :

Présents : 32 ; votants : 21 ; MM. P. Watine, Jules Legrand, Deleporte-Bayart, Farvacques, 21 voix ; Fauvarque, S. Chéron, H. Salembier, Louage, J. Legrand, 20, élus; Vaissier, 2; Haringkouck et Briet, 1 voix.

M. Jules Legrand. — Bien que le nombre des membres de la minorité élus pour cette commission, soit insuffisant, nous déclarons accepter d'en faire partie, parce que les trois noms sortis de l'urne sont ceux que nous avions désignés.

La sixième commission

Cette commission comprendra onze membres et s'occupera des questions suivantes : pompiers, fêtes publiques.

Résultat : présents : 32; votants, 21 ; MM. P. Watine, A. Haringkouck, A. Lepers, 21 voix ; F. Roussel, H. Salembier, G. Legrand, Fauvarque, G. Leclercq, Vaissier, Lerouge, Debuchy, 20 élus ; Martel-Delespierre, le docteur Derville, E. Tiers, H. Briet, 1 voix.

M. A. Lepers. — Je déclare accepter provisoirement mon mandat. Je consulterai le corps électoral auquel j'appartiens, ainsi que le corps des sapeurs-pompiers, et je ferai alors part au Conseil de la décision que j'aurai prise.

M. Lerouge. — Les noms élus de la minorité étant ceux que nous avions désignés, nous déclarons accepter de faire partie de la sixième commission.

La septième commission

C'est la commission des Eaux. Six membres. Voici le résultat.

Presents : 32; votants : 21; MM. A. Vinchon, G. Legrand, H. Blanchot, 21 voix; Fl. Carrissimo, 20; G. Heyndrickx. et H. Briet, 19, élus. A. Haringkouck, 1.

M. H. Briet n'accepte pas. La commission sera de cinq membres.

La huittième commission

Le Conseil procède à la nomination de huit membres de la commission de survellance de la Condition publique.

Présents : 34 ; votants 22 ; MM. A. Vinchon, H. Blanchot, 22 voix ; G. Legrand, G. Heyndrickx, Fl. Carissimo, 21 ; L. Willem, 20 ; élus ; Vaissier et Haringkouck, 1 voix.

M. L. Willem. — La minorité n'étant pas suffisamment représentée, je déclare ne pas accepter.

La commission est ainsi réduite à cinq membres.

La neuvième commission

La neuvième commission, relative à l'épuration des eaux de l'Espierres, sera composée de six membres.

Présents : 34; votants : 22; MM. A. Vinchon, H. Blanchot, 22 voix; G. Heyndrickx, Fl. Carissimo, 21; G. Legrand, 19; H. Briet, 18, élus; Vaissier, 11; Dupire, J. Legrand, Haringkouck, 1 voix.

M. H. Briet n'accepte pas.

La commission administrative des Hospices

Le Conseil procède à la nomination de deux délégués du conseil municipal pour faire partie de la commission administrative des hospices, en remplacement de MM. F. Roussel et A. Béghin-Bonave, dont le mandat est expiré avec celui du précédent conseil.

Présents : 34 ; votants : 29 ; MM. F. Roussel, 28 voix ; Béghin-Bonave, 20, élus ; J.-B. Meillassoux, 10 ; H. Briet, et A. Faidherbe, 1 voix.

La commission administrative du bureau de Bienfaisance

Le Conseil nomme deux délégués du Conseil municipal pour faire partie de la commission administrative du bureau de Bienfaisance, en remplacement de MM. Martel-Delespierre, et Ch. Dhalluin.

Présents : 34; votants : 27; MM. Martel-Delespierre, 24 voix; Ch. Dhalluin, 18, élus; César Truffaut, 4; G. Legrand, A. Lepers, R. Degalle, Dazin, Leclercq, Vaissier, 1 voix; bulletin blanc, 1.

La commission administrative de la caisse des retraites.

Le Conseil désigne trois conseillers devant faire partie de la commission administrative de la caisse des retraites.

Présents : 34 ; votants : 31 ; MM. le docteur Largillière, 26 voix : A. Haringkouck, 23 ; Ch. Durot, 21 voix, élus ; Deleporte-Bayart, 8 ; H. Briet, L. Willem, 2 ; Farvacque et Fauvarques, 1 voix.

La commission inter-communale des eaux de l'Espierre

Le Conseil nomme les trois délégués de la ville de Roubaix pour la commission intercommunale des eaux de l'Espierre :

Présents : 34; votants : 32; MM. H. Briet, 27 voix; A. Vinchon, 22; H. Blanchot, 21, élus; Vaissier, 4; Deleporte-Bayart, 3; L. Willem, 2; G. Legrand, 1.

La commission mixte des Eaux

Il désigne trois délégués de la ville de Roubaix pour la commission mixte des eaux.

Présents : 34; votants : 30; MM. A. Vinchon, 22; G. Legrand, H. Blanchot, 22, élus; Deleporte-Bayart, Vaissier, L. Willem, 1 voix.

La commission de surveillance de la Condition publique

Présents : 34 ; votants : 27; MM. A. Vinchon, H. Blanchot, 22 voix; G. Legrand, 19, élus ; L. Willem, H. Brief, 3 ; Vaissier, 2 ; Bourgois-Carlier, Spel, Deleporte-Bayart, 1; bulletin blanc, 1.

La commission de révision des listes du jury

Le Conseil désigne les membres du Conseil municipal qui doivent faire partie des commissions de revision des listes du jury.

Présents : 34 ; votants, 28.

Canton-Est : MM. P. Watine, 23 voix ; H. Blanchot. 21, élus ; Deleporte-Bayart, 6 ; J. Legrand, H. Briet, 1 voix.

Canton-Ouest : MM. G. Leclercq, 22 voix ; A. Lounge, 20, élus ; L. Willem, 5, H. Briet, 3, Vaissier, 2, Deleporte-Bayart, 1 voix.

M. le Maire renvoie à la prochaine séance, l'examen des autres questions portées à l'ordre du jour.

Demande d'un crédit de mille francs pour les ouvriers verriers sans travail.

M. Remy Degalle. — Sur l'exemple des communes qui ont voté des fonds pour venir en aide aux verriers de Seine et de Seine-et-Oise, plongés dans la plus grande misère, par suite de la fermeture des verreries, nous pensons que la ville de Roubaix ne restera pas en arrière et qu'elle suivra l'exemple des communes qui ont voté des subsides à cet effet, telles que Paris, St-Ouen, Vierzon, Bagnolet, etc.

Les soussignés Rémy Degalle et Achille Lepers, ont l'honneur de soumettre, à l'approbation du Conseil, les considérants suivants ;

« Considérant, que, par suite de la fermeture des ateliers de l'industrie verrière de Seine et Seine et-Oise, un grand nombre d'ouvriers sont plongés dans la plus grande misère, demandons qu'une somme de 1.000 francs soit mise à la disposition des maires des communes de ces départements, pour être distribuée aux familles nécessiteuses de cette industrie.

» Signé : Remy Degalle,

» Achille Lepers. »

M. Achille Lepers demande la déclaration d'urgence.

M. G. Leclercq demande le renvoi aux commissions.

M. A. Lepers. — Mais, ces ouvriers ont faim; ils n'ont pas le temps d'attendre.

M. G. Leclercq. — Il y a des commissions instituées pour examiner les propositions portées au conseil.

La déclaration d'urgence, demandée par M. A. Lepers, est repoussée.

Le renvoi aux 1re et 4e commissions est ensuite adopté.

M. le Maire demande le huis-clos.

La séance est levée à dix heures 45.

CONCERTS ET SPECTACLES

Concert des « Amateurs Tournaisiens ». — On parle beaucoup en ville de cette solennité musicale qui aura lieu au Grand-Théâtre, dimanche prochain, 3 juin, à 8 h. 1|2 du soir.

On y entendra entre autres œuvres intéressantes : des compositions de notre concitoyen M. Clément Breutin, et le *Désert*, de Félicien David.

Plusieurs artistes de mérite prêtent leur concours précieux à ce concert et contribueront à en assurer la réussite. Ce sont MM. Leenders, Van Isterdael, jeune prodige de 14 ans, et M. Piotsi, que nos voisins de Lille ont pu apprécier. Octave

---

Mme Sarah Bernhardt à Roubaix. — Le jeudi 7 juin, une troupe de passage qui a la bonne fortune d'avoir à sa tête Mme Sarah Bernhardt et M. Pierre Berton jouera à l'Hippodrome *la Tosca*, le beau drame de Victorien Sardou. Les Roubaisiens reverront avec plaisir la grande artiste qu'ils ont déjà applaudie.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du mardi 29 mai 1888

Présidence de M. Parenty

Mauvais fils. — Le tribunal a condamné à quarante jours de prison, le sieur Adriansens qui a porté à son père un coup d'un objet contondant qui lui a fait à la tête une profonde blessure. C'est à Roubaix que la scène s'est passée. Adriansens regrette, devant le tribunal, les effets de sa violence. Il a, d'ailleurs, d'excellents certificats de diverses maisons de Roubaix qui l'ont employé, et ses antécédents rendent inexplicables les faits graves qui lui sont reprochés. M. C.

Audience du mercredi 30 mai 1888

Présidence de M. Parenty, président

Le « Cri du Travailleur ». — Delbar, gérant du *Cri du Travailleur* n'a pas été satisfait, paraît-il, du jugement du Tribunal correctionnel de Lille, qui l'a condamné, le 11 avril dernier, à l'emprisonnement durant quinze jours, à une amende de 25 francs, à 100 francs de réparation civile et de plus à l'insertion en première page et en premier article du jugement qui le condamne pour un article diffamatoire intitulé : « Les Vicaires de Saint-Martin ».

Il a fait opposition en effet, à ce jugement, à l'audience de ce jour.

Les motifs de son opposition sont d'abord qu'il a inséré ces articles diffamatoires parce qu'il les croyait vrais et ensuite qu'il n'a pas été assigné dans la rue de l'Alma à Roubaix chez le leader socialiste Carrette.

Suivant lui, l'assignation devait être délivrée à Roubaix et non à Lille, dans la rue de Béthune.

M. J. Petit a développé, au nom de Mlle Marceline Duhamel, qui avait été diffamée dans les articles du *Cri du Travailleur*, des conclusions tendant à démontrer qu'il était de jurisprudence constante que les gérants puissent être assignés au siège du journal et non à leur domicile personnel, alors surtout qu'il n'existe dans le journal aucune indication du domicile personnel du gérant.

Faisant droit à ces conclusions, le tribunal a purement et simplement maintenu le jugement du 11 avril et condamné Delbar à toutes les peines déjà prononcées. G. D.

Tribunal de Commerce de Tourcoing

Audience du 29 mai 1888

Présidence de M. Jules Desurmont

La Banque des Capitalistes

Dans notre numéro portant la date de ce jour, nous signalions, sous la rubrique *Dunkerque*, une escroquerie commise pour une somme assez ronde, au préjudice d'une personne de cette ville, par une certaine Banque des Capitalistes.

Cette même banque avait fondé ici une succursale, rue de l'Hôtel de Ville. Un beau mobilier fut acheté et le tapissier procéda à des embellissements pour mettre l'immeuble loué en harmonie avec sa nouvelle destination.

Le quart d'heure de Rabelais a sonné et le tapissier ne sait pas obtenir paiement de ses fournitures. C'est pourquoi il assigne la *Banque Parisienne* et son mandataire à Tourcoing M. J. R... La Banque fait défaut et M. J R... ne peut que fournir quelques explications embarrassées.

Une autre action est intentée contre la susdite Banque par un de ses clients qui lui a confié des fonds pour une opération de bourse et qui en réclame vainement le remboursement.

Marché de peignés.
Appel en garantie du peigneur

M. C. S... expose qu'il avait passé le 8 janvier de cette année avec M. F. L... un marché de 30,000 kilog. de peigné Buenos Ayres, au prix de 4 fr. 80, livrables par portions à des époques déterminées dont le terme était fin mars.

Une partie des 30 000 k. a été livrée non toutefois sans que des mises en demeure par correspondance et par actes extra-judiciaires aient été lancées et au commencement d'avril M. F. L... avait encore à fournir 12.600 kilog environ. Une partie offerte en livraison à cette époque fut refusée pour défaut de conformité avec le type qui avait servi de base pour la négociation de l'affaire. Les relations furent alors rompues entre les parties.

M. C. S... conclut à la résiliation du marché avec *dommages-intérêts comprenant* : 1° une indemnité de cinq centimes sur 10,000 kilog pour la différence de prix de façon de filature que M. C S.. a été obligé de payer, parce que les 10,000 k. ne lui ont pas été livrés dans le délai du 31 mars, époque à laquelle prenait fin un marché de filature qu'il n'a pu utiliser par suite de ce défaut de livraison ; 2° l'écart entre le cours du peigné, le jour de la vente 8 janvier 1888, et les cours actuels du même peigné, cet écart est fixé à 50 centimes par kilo.

M. F. L... repousse le premier chef de cette demande, indemnité de cinq centimes, parce qu'elle serait irrecevable en la forme : aux termes de l'article 61 du Code de procédure l'assignation doit contenir l'objet du procès, or, cette assignation ne vise que la résiliation du marché et ne fait pas mention de retard dans la livraison.

M. F. L... ajoute qu'ayant le 15 mars, il avait offert à M. C. S... le solde du lot, et que, sur le refus d'en prendre livraison à cette époque, il l'avait vendu au-dessous même du prix du marché, que par suite le préjudice invoqué, à propos de la différence de prix de façon de filature, n'est pas justifié au fond.

Pour le second chef, de la demande d'indemnité écart sur les cours du peigné, M. F. L... soutient qu'il faut prendre pour terme de comparaison le cours du 22 avril, époque de la demande en justice et il évalue cet écart à dix centimes.

M. F. L... se retourne contre les peigneurs MM. P. L... et L... frères, et dit que ceux-ci doivent la garantir contre toutes les condamnations qui pourraient être prononcées contre lui. Il allègue que le laisser pour compte doit être imputable aux peigneurs parce qu'ils n'ont pas livré le lot conforme à la *bobine type*, et qu'ils ont commis une faute professionnelle en ne mélangeant pas bien les laines brutes remises pour la confection de ce lot, et que le façonner est un mandataire répondant des fautes mêmes les plus légères.

MM. P. L... et L... frères disent que cet appel en garantie n'est pas fondé, parce qu'il n'y a aucun lien juridique entre l'action intentée à M. F. L... par M. C. S... et la demande récursoire en garantie : qu'en effet il s'agit ici des relations entre propriétaire de marchandise et façonnier, tandis que la demande principale vise les relations entre vendeur et acheteur.

En fait, ajoutent MM. P. L... et L. frères, les peigneurs ne peuvent être garants de la conformité alors qu'on ne leur a pas demandé cette garantie; les premières bobines ont été réclamées et fournies avant que le mélange des laines brutes ait été complètement terminé ; on n'a pas incriminé le peigné, on a seulement constaté une différence entre les premières bobines et le lot; enfin, comme erreurs d'industrie, les peigneurs ne doivent être tenus que des fautes de leur art.

La cause a été mise en délibéré.

PETITE CORRESPONDANCE

Un abonné du journal. — La nationalité de votre mère importe peu : vous ne pouvez pour devenir français que recourir à la naturalisation et supporter les frais qu'elle exige.

B. F. — Les deux numéros indiqués ne sont pas sortis au dernier tirage de Bruxelles.

NORD

M. Lefèvre-Pontalis. — Sur les sept candidats qui se sont présentés à l'Académie des sciences morales et politiques, notre honorable député M. Lefèvre-Pontalis, vient d'être présenté en première ligne par la commission, qui comprend des délégués de toutes les sections de l'Institut. On ne saurait mieux reconnaître tous ses titres à une si haute distinction.

Armentières. — *L'affaire du Rond-Point.* — Tout le quartier du Rond-Point était mis mardi matin, en émoi par les exploits d'une bande de six ou sept mauvais sujets de 18 à 20 ans. Après avoir bu, vers 10 h. 1|2, trois canettes dans un cabaret de la rue des Murets, où ils renversèrent les tables, brûlèrent une affiche et d'où ils sortirent sans payer leurs consommations, ces jeunes gens rencontrèrent, rue du Chemin-Vert, deux domestiques qui conduisaient deux vaches laitières, et lardèrent de coups de couteaux l'une de ces pauvres bêtes.

Après cet acte de sauvagerie, ils se rendirent au cabaret du Sans-Souci, rue des Jardins, où ils brisèrent les carreaux et les panneaux de la façade, puis chez M. Vanhoucke, chapelier, rue Gambetta : ils brisèrent la devanture de la maison et enlevèrent plusie